

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DU 12 DECEMBRE 2018

OBJET

N° 59/2018

Abandon des prélèvements
pour l'alimentation en eau
potable sur les Sources de
Chanal
Commune de Vernoux en
Vivarais

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Olivier AMRANE



Document transmis à la Sous-
Préfecture de TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président,
Olivier AMRANE

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Boffres, sous la présidence de Monsieur Olivier AMRANE.

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 31

Qui ont pris part au vote : 36 (4 pouvoirs)

Date de convocation du Comité : 29 novembre 2018

Présents votants : MM : Olivier AMRANE (pouvoir Philippe BONNEFOY), Christian ALIBERT, Antoine DE PAMPELONNE, Marcel JULIEN, Gilbert DEJOURS, Fabrice BASSET, Daniel GUEZE, Stéphane LAFAGE, Patrick DERIVAZ, Gilbert BOUVIER, Germaine TRACOL (suppléante Gérard GLORIEUX), Daniel BLACHE, Christophe FRACHON, Guy FAURE, Laurent BRUNEL, Michel CIMAZ (pouvoir Michel DELOCHE), Bernard BERGER, Jean-Pascal PEREYRON, Alain BOS, Éric BOURRY, Michel MOULIN, Gilles BRUN, Stephan CHABOUD, Jean-Marc SITAR, Pierre LUYTON (pouvoir Éliane BLACHE), Jacques-Henri ROCHE, Gérard CHAPUIS, Christian AUDEMARD (pouvoir Patrice POMMARET), Yohan BLANCHARD, Marcel FRECHET et Mmes Ghislaine CHAMBON, Thérèse PRALY.

Absents excusés : MM : Philippe PONTON Dominique DUPRET Philippe BONNEFOY (pouvoir Olivier AMRANE) Thierry DUFOUR Laurent COURBIS, Michel REYNAUD, Gérard GLORIEUX (suppléante Germaine TRACOL), Michel DELOCHE (pouvoir Michel CIMAZ), Daniel FAYARD, Gilles LEBRE, Michel BRET, Éliane BLACHE (pouvoir Pierre LUYTON), Hervé COULMONT, Patrice POMMARET (pouvoir Christian AUDEMARD), et Fabrice CHIROUZE.

Secrétaire de séance : M. Laurent BRUNEL.

Le Rapporteur : Monsieur Alibert Christian, Vice-président.

Monsieur le Vice-Président rappelle aux membres présents que le syndicat s'est engagé dans une démarche de développement durable en limitant les prélèvements en milieu naturel sur un bassin déjà déficitaire.

Afin de respecter cet engagement, il propose d'abandonner les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sur les sources de Chanal, situées sur la Commune de Vernoux-en-Vivarais et de classer celles-ci en sources de secours, en cas de besoins ultérieurs.

DELIBERATION :

Le Comité Syndical, ouï son rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Confirme** son accord pour l'abandon des prélèvements pour l'alimentation en eau potable sur ces sources.
- **Décide** le classement de cette source en « source de secours ».

